

**OBJET TRAVAUX D'INSONORISATION ET DE CLIMATISATION
DU PALAXA**

APPROBATION DU PROJET ET DES PROCEDURES DE CONSULTATION

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

SAINT-DENIS VILLE OU IL FAIT BON VIVRE

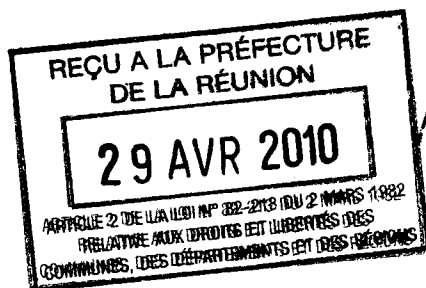
Des travaux d'insonorisation et de climatisation sont programmés sur le site du Palaxa pour un montant estimé à 1 370 000 € TTC, afin de fournir un équipement culturel de qualité à la Ville. Ce projet phare fait également l'objet d'une convention de prestation de services entre la Commune de Saint-Denis et la CINOR, validée par Conseil Municipal du 14 novembre 2009.

Le montant estimé des travaux reste conforme aux exigences de seuil fixées par le Code de Marchés Publics s'agissant des marchés à procédure adaptée, soit 4 845 000 € HT. Aussi, il est proposé de recourir à cette procédure pour garantir des délais moindres.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet de travaux d'insonorisation et de climatisation sur le site du Palaxa ;
- 2° de m'autoriser à lancer, pour ces travaux, un marché défini selon une procédure adaptée (articles 26 II 5° et 28 du Code des Marchés Publics) ;
- 3° de m'autoriser à passer les marchés avec les entreprises retenues et signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



OBJET TRAVAUX D'INSONORISATION ET DE CLIMATISATION
DU PALAXA

APPROBATION DU PROJET ET DES PROCEDURES DE CONSULTATION

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 10/2-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur René Louis PESTEL, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

11 abstentions
(dont 4 votes par procuration)

pour

Mme Maryse TROTET, M. Iqbal INGAR,
Mme Patricia HOARAU, M. Jean-Michel BARDIERE,
M. René-Paul VICTORIA, M. Serge HOARAU
et Mme Claudine CHEFIARE

autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Approuve le projet de travaux d'insonorisation et de climatisation sur le site du Palaxa, pour un montant estimé à 1 370 000 € TTC.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer, pour ces travaux, un marché défini selon une procédure adaptée (articles 26 II 5° et 28 du Code des Marchés Publics).

ARTICLE 3

Autorise le Maire à passer les marchés avec les entreprises retenues et tous les actes y afférents.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget sous les chapitre 23 et article 2313.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 AVR 2010

